



Calcul de revalorisation de la pension alimentaire

Par **elsiedu54**, le **28/04/2011** à **18:01**

Bonjour,
Je vis en concubinage et mon ami a une fille de 14 ans. sa mère demande l'augmentation de la pension alimentaire.
Est-ce que mes revenus rentrent en ligne de compte pour le calcul ?
Merci d'avance..

Par **mimi493**, le **28/04/2011** à **19:57**

S'il s'agit de l'indexation annuelle indiquée au jugement, il faut seulement la calculer (et c'est au père de la faire de lui-même, ne pas payer la pension revalorisée plus de deux mois de suite, est un délit)
S'il s'agit d'une requête au JAF pour augmenter la pension alimentaire, vos revenus entrent pour calculer sa part de charges (si vous avez le même revenu, vous prenez donc pour vous la moitié des charges), et donc il a moins de charges, plus de revenus disponibles pour la pension

Par **elsiedu54**, le **28/04/2011** à **20:36**

Merci de m'avoir répondu. La réponse était bien claire . Merci